

# RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR CTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

## Conditions générales :

Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.

Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.

La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.

L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.

En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

## Pharmacie :

Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.

Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

## Biologie et Biologie :

La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.

Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

## Optique :

L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

## Education :

L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.

Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

## Optique :

En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.

La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.

La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

## Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

## Adresses Mails utiles

Réclamation : contact@mupras.com

Prise en charge : pec@mupras.com

Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com



## Déclaration de Maladie

Nº P19- 060563

09/17

Optique 49607  Autres

### Dentaire

#### Cadre réservé à l'adhérent(e)

Matricule : 02317 Société : RAM

Actif  Pensionné(e)  Autre :

Nom & Prénom : EL GUADI YAMNA

Date de naissance : 1971/01/01

Adresse :

Tél. : ..... Total des frais engagés : 602,66 Dhs

#### Cadre réservé au Médecin

HÔPITAL DE CASABLANCA

Dr Mohamed GUESSOUS

الدكتور محمد جعوس

Rue Ibn Meftis - Résidence Ben Omer

Maroc - CASABLANCA

Tél. : 022 99 44 77 / 022 56 13 81

Cachet du médecin :

Date de consultation : 05/08/2020

Nom et prénom du malade : EL GUADI YAMNA Age:

Lien de parenté :  Lui-même  Conjoint  Enfant

Nature de la maladie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Le : DEC. 2020

Signature de l'adhérent(e) :

## **RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES**

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
05.03.2023	C2	b	250,00	<i>Medecine et Chirurgie des Tribunaux Assermenté près des tribunaux Ibn Nafiss Casablanca 177 - Fax: 0522 98 15 31</i>

PHARMACIE  
net du Pharmacien  
du Fournisseur

## **EXECUTION DES ORDONNANCES**

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	PHARMACIE DES STADES Date	Montant de la Facture
F : 404368842 PE : 3571348 STADES 2010	PHARMACIE DES STADES 2010 50, Rue Al Fourati BP 260 Tunisie PE : 35713067 IF : 404368842 05/10/2010	352,60

## **ANALYSES - RADIOGRAPHIES**

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

#### AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	

## RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

### **Important :**

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaire, ainsi que le bilan de

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	
				COEFFICIENT DES TRAVAUX
				MONTANTS DES SOINS
				DEBUT D'EXECUTION
				FIN D'EXECUTION

O.D.F  
PROTHESES DENTAIRES

## DETERMINATION DU CŒFFICIENT MASTICATOIRE

H	
25533412	21433552
00000000	00000000
D	
00000000	00000000
35533411	11433553

**[Création, remont, adjonction]**

COEFFICIENT  
DES TRAVAUX

## MONTANTS DES SOINS

DEBUT  
D'EXECUTION

FIN  
D'EXECUTION

#### **Coefficient de travail**

## MONTANTS PER SOIENS

DATE DU  
PP/10

**Docteur GUESSOUS MOHAMED**

الدكتور محمد كسوس

اختصاصي في أمراض و جراحة العيون  
Spécialiste en Ophtalmologie

Diplômé de la faculté de Médecine de Lyon ( France ).

Ancien attaché des Hôpitaux de Lyon ( France ).

Ancien attaché des Hôpitaux Militaires du Maroc.

Médecin Expert Assermenté Auprès des Tribunaux

### *Maladies et Microchirurgies des Yeux*

Explorations oculaires - Lasers Argon et Yag  
Lentilles de contact . Chirurgie de la Myopie au Laser

Nom et Prénom :

*EL GUARDI YAMNA*

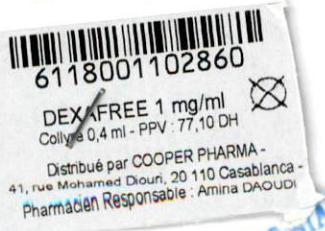
Age :

ans

Consultation du :

*05-10-2020*

Steripharma  
PPV: 67,90 dh



PHARMACIE DES STADES 2019  
54, Rue Al Founi - Casablanca  
Tel : 05 22 25 43 25  
RC : 245509 - Pte : 35873067  
IF : 40436842

FRAKIDEX  
Pom. Ophtha. 5 g  
ZENITH PHARMA  
PPV: 20,80 DH  
ADSP n° 02 DMP/21/NCI

Aux Yeux

*7790 S.V/ Allergosland 60  
~ pte x 3 / i x 40*

*771024 Dexafree 60  
S.V ~ pte x 3 / i x 03  
~ pte x 2 / i x 03  
~ pte / i x 15*

*208031 Sterile Phaco Frakidex  
and le 2 fixos  
Abris / sun*

### **RESIDENCE BENOMAR**

RUE IBNOU NAFISS PORTE ' B '

CASABLANCA-MAARIF.

TEL : 0522-99-44-77 et FAX : 0522-98-15-81.

Patente : n° 35709720 - I.C.E : 001637889000073 - C.N.S.S : n° 2700674

**Corneregel Gel ophta 10g**  
ZENITHPHARMA  
AMM N° 89/15 DMP/21/NNP  
PPV: 76,10 dhs  
Vignette LIMA01 / 49809E300/1-MA

**LIMA01**

76,10 dh Corneregel

1 fl de 10 ml / i  
6 fl / set.



LOT: A81-3  
PER: DEC 2021  
PPV: 120 DH 70

120,70

Precis

Aeros cp

352,60

1 gpli dw / i

**Dr. GUESSOUS Moham**  
Maladie et Chirurgie des Yeux  
Expert Assermenté près des Tribunaux  
5 Rue Ibn Nafiss Casablanca  
Tél: 0522 65 44 77 - Fax: 0522 65 44 77

**PHARMACIE DES STADES 2019**  
89, Rue Al Fazaa - Casablanca  
Tél: 0522 65 22 55 à 25 327 367  
RC: 216309 - PB: 3977467  
F: 40436642